

2020-5643  
2021-08-26

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 19/11/2022, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision d'examen spécial concernant le métaldéhyde, SRD2020-03. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2020-5643  
2021-08-26

**WILSON®  
SLUGOUT®  
PASTILLES**

Un appât prêt à l'usage qui attire et tue les limaces et les escargots

Contient du BITREX® pour rendre les pastilles moins attrayantes  
pour les oiseaux et les animaux domestiques

**LIRE LES MISES EN GARDE  
PEUT ÊTRE MORTEL POUR LES CHIENS**

Molluscicide

DOMESTIQUE

N° D'HOM.10304 LOI P.A.

PRINCIPE ACTIF : métaldéhyde 2,75 %  
Avertissement, contient l'allergène blé.

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX FAMILIERS**



ATTENTION



POISON

500 g (1 kg) (1,5 kg) (2 kg)

Premier Tech Ltée / Lic. Premier Tech Home & Garden Inc.  
1 avenue Premier, Rivière-du-Loup, QC G5R 6C1  
1-800-268-2806

**MODE D'EMPLOI :** Les pastilles SlugOut® Wilson® attirent et tuent les limaces et les escargots. Ces mollusques nuisibles font leurs ravages la nuit alors qu'ils circulent dans le jardin à la recherche de leurs plantes préférées. On les voit rarement pendant le jour car ils se cachent dans les coins sombres et humides.

Répartir uniformément l'appât à raison de 45 ml (3 c. à soupe) de pastilles pour 10 m<sup>2</sup>. Éviter d'appliquer des pastilles par petits tas susceptibles d'attirer des animaux familiers. Ne pas appliquer une trop grande quantité. L'application n'est autorisée que sur des surfaces non gazonnées (c'est-à-dire sol ou paillis), directement autour des plantes énumérées sur l'étiquette. L'application de ce produit n'est autorisée que comme barrière autour des jardins ou des plantes individuelles. Humidifier légèrement les pastilles et les recouvrir au moyen de planches, de briques, de pierres plates, etc. Ces postes d'appâts couverts attirent plus facilement les limaces et gardent l'appât hors d'atteinte des chiens, des chats et des oiseaux. S'il le faut, retraiter tous les 14 jours dans le cas du chou, de la laitue et des autres légumes-feuilles, de la tomate ainsi que des petits fruits comme la fraise et le bleuet et tous les 21 jours dans le cas des plantes ornementales. Ne pas traiter les plantes d'ornement plus de 6 fois par an et les plantes de consommation plus de 3 fois par an. Enlever et éliminer les limaces et les escargots morts chaque matin.

Tenir les personnes et les animaux domestiques à l'écart du site de traitement. L'application de ce produit est interdite, sauf si les enfants et les animaux familiers peuvent être exclus du site traité dès le début du traitement jusqu'à ce que le produit appliqué ne soit plus visible. Le traitement du gazon en plaques et du dichondra sont interdits. Elle est interdite à moins de 30 cm de légumes ou de plantes portant des fruits non énumérés sur l'étiquette. Les traitements généralisés et foliaires sont interdits.

Les pratiques culturales suivantes peuvent diminuer les dommages causés par les escargots et les limaces :

- Éliminer les endroits où peuvent se cacher des escargots et des limaces en enlevant les couches de feuilles mortes et les résidus de jardin.
- Pendant le jour, supprimer les escargots et les limaces qui peuvent se trouver dans les couches de feuilles mortes, le paillis et d'autres endroits protégés.
- Arroser le matin afin de réduire l'humidité durant la nuit, lorsque les escargots et les limaces sont actifs.

**MISES EN GARDE :** Les enfants et les animaux familiers peuvent être attirés par ce produit et son emballage. Ce produit, s'il est ingéré, peut être nocif pour les enfants et mortel pour les animaux familiers. Tenir les enfants et les animaux familiers à l'écart des sites traités dès le début du traitement jusqu'à ce que le produit appliqué ne soit plus visible. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Ne pas appliquer le produit près de l'eau (y compris les bassins de jardin) ou des collecteurs d'eaux pluviales ni avant une forte pluie. Appliquer le produit seulement autour des jardins et des plantes ornementales. Récupérer tout produit qui a été déversé. Pour des mesures de précaution additionnelles, voir les rubriques **MODE D'EMPLOI**, **ENTREPOSAGE** et **ÉLIMINATION**.

**PREMIERS SOINS :** En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre antipoison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Consulter un médecin le plus rapidement possible après l'exposition. **Si des animaux ont été exposés,** consulter un vétérinaire le plus rapidement possible. Avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit lorsqu'on consulte par téléphone ou en personne un centre antipoison ou un vétérinaire.

Le métaldéhyde est une toxine systémique contre laquelle il n'existe aucun antidote. Les instructions suivantes ne s'adressent pas aux profanes. Il n'existe pas de traitement à faire à la maison. Les personnes et les animaux exposés devraient recevoir des soins d'urgence.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

**Humains :** L'inhalation de poudre est souvent une voie d'exposition accidentelle; l'ingestion du produit est rare, sauf par des enfants. Le traitement est symptomatique et de soutien. Surveiller de près les expositions graves. On a signalé les réactions suivantes : crises d'épilepsie, déséquilibres électrolytiques, acidose, déshydratation et augmentation de la température interne.

**Animaux familiers :** Les animaux sont habituellement exposés par ingestion. Le traitement est symptomatique et de soutien. Si on soupçonne une ingestion importante et si l'animal ne présente aucun symptôme, considérer l'induction d'un vomissement ou un lavage gastrique et l'administration de charbon activé, d'un cathartique ou d'un lavement pour limiter l'absorption. Surveiller attentivement les animaux asymptomatiques et symptomatiques. Traiter les crises d'épilepsie, les déséquilibres électrolytiques, l'acidose, la déshydratation et une augmentation de la température interne. Surveiller le fonctionnement hépatique après le rétablissement.

**ENTREPOSAGE :** Ce produit, s'il est ingéré, peut être nocif pour les enfants et mortel pour les chiens et autres animaux familiers. Des chiens peuvent ingérer du métaldéhyde s'ils parviennent à ouvrir ou à déchirer l'emballage. Entrez le produit dans son emballage original, dans un lieu frais et sécuritaire, hors de la portée des enfants et des animaux familiers.

**ÉLIMINATION :** Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper et jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

2020-5643  
2021-08-26

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**Pour de plus amples renseignements ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1 800 268-2806. [www.wilsoncontrol.com](http://www.wilsoncontrol.com)**